Syndicat National du Personnel de France Travail

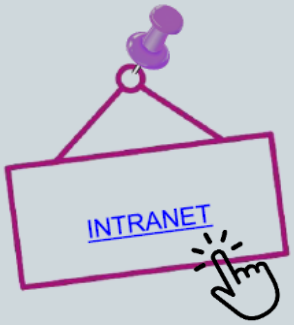
CANICULE FORTE CHALEUR

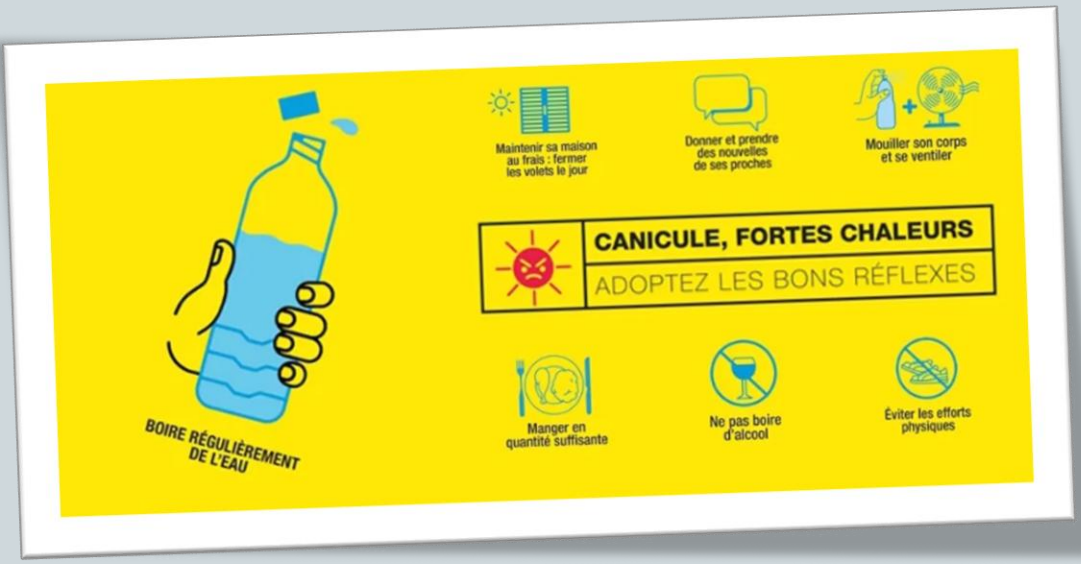
LE SAVIEZ-VOUS ?

Quelques bonnes pratiques…



- Boire de l'eau régulièrement
- Maintenir sa maison / son bureau au frais :
  - Aérer le matin
  - Occulter les fenêtres exposées au soleil avec des stores ou des volets
- Faire des repas légers et fractionnés
- Eviter tout effort physique
- Porter des vêtements amples et de couleur claire qui permettent l'évaporation de la sueur (coton, lin)





Une canicule est définie par Météo-France comme « un épisode de températures élevées, de jour comme de nuit, sur une période prolongée » :

☑ Vigilance de Météo-France

N'hésitez pas à contacter le serveur vocal France Travail pour avoir les informations en temps réel : 02 32 12 98 77

EXTRAIT DE L'INSTRUCTION N° 2025-14 DU 1er JUILLET 2025

- Porter des vêtements légers, amples et de couleur claire qui permettent l'évaporation de la sueur (coton, lin)
- Le port du bermuda est autorisé en période d'alerte canicule mais doit être conforme au règlement intérieur de l'établissement (tenue décente, propre et correcte)
- Eviter les matières synthétiques, supprimer la cravate et poser la veste



Pour rappel, l'accord OATT de FTs, indique à l'article 6.7 – Mesures exceptionnelles :
« La Direction, en cas d'alerte orange météo, pourra en fonction des circonstances et des lieux, prendre des mesures exceptionnelles visant soit à faciliter le déplacement des salariés, soit à prendre en compte comme temps de travail des heures n'ayant pu être réalisées. »

Le SNAP vous accompagne au quotidien, n'hésitez pas à contacter vos représentants SNAP.

SNAP PROCHE, ACTIF, humain !

SYNDICAT SNAP FRANCE TRAVAIL services
Délégués Régionaux : Magalie COINTE - Laurent GONIN
Tél pro : 06 01 22 42 19 ou via Teams
syndicat.snap-pes@francetravail.fr https://www.snap-francetravail.fr/

Je scanne, j'adhère !